

Premièrement, le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme précis d'application par le public. En vertu du projet de loi, par exemple, il n'est pas possible à des groupes de poursuivre le gouvernement au sujet de problèmes écologiques qui surgiront. Il est impossible à des groupes de jouer un rôle public dans l'établissement de normes sur l'environnement. Il ne tient pas compte du principe d'une déclaration des droits en matière d'environnement qui pourrait porter sur des éléments importants, notamment le droit à un examen judiciaire des mesures administratives, le droit au libre accès à l'information et la responsabilité pour l'intéressé de justifier une activité susceptible de nuire à l'environnement. Le projet de loi est extrêmement vague en ce qui concerne les activités du ministre. On lui accorde d'énormes pouvoirs, mais aucun d'entre eux n'est énoncé ou précisé.

Enfin, pour ce qui est des mesures d'urgence qui revêtent une importance cruciale en cas de crises écologiques comme nous en avons connu à deux ou trois reprises depuis le début de la législature en 1984, le ministre doit consulter les provinces avant d'entreprendre quoi que ce soit. C'est une façon de procéder tout à fait ridicule.

Pour conclure, je voudrais dire qu'une nouvelle politique en matière d'environnement s'impose d'urgence. Nous devons aborder ce problème et d'autres avec justice, égalité et honnêteté. Nous le signalons au gouvernement en l'exhortant à intervenir le plus rapidement possible pour modifier ce projet de loi et, du moins nous l'espérons, en améliorer nettement les dispositions après les audiences du comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

● (1400)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Traduction]

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'OPPORTUNITÉ D'AIDER LES PAYS QUI AURONT RÉDUIT LEUR BUDGET MILITAIRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, dans l'intérêt de la sécurité du Canada et de la paix mondiale, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de transférer, sur une base annuelle, 1 p. 100 de son budget de défense à l'aide officielle au développement, en sus du budget actuel, montant qui pourrait être mis à la disposition uniquement des pays qui auraient réduit leur budget militaire d'au moins 1 p. 100 sur une base annuelle.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir débattre cette motion par laquelle, dans l'intérêt de la sécurité du Canada et de la paix mondiale, j'exhorte le gouvernement canadien à transférer à l'aide au développement un p. 100 de son budget de défense. Notre budget des dépenses pour 1987-1988 prévoit 10 milliards 340 millions de dollars au titre de la défense. Un p. 100 équivaldrait à 103 millions. Ce montant serait mis uniquement à la disposition des pays qui auraient aussi réduit de un p. 100 leur budget militaire.

Aide au développement

Par conséquent, la motion exige une réduction des dépenses militaires tant au Canada que dans les pays en développement. Chacun sait, à la Chambre, qu'il existe un lien entre ces dépenses et le sous-développement dans le monde. J'en ai eu la manifestation la plus aberrante quand, au printemps de 1986, un ministre du gouvernement éthiopien a déclaré, devant moi et d'autres députés fédéraux, que si son pays n'avait pas eu de dépenses militaires, il aurait pu subvenir aux besoins de la population pendant la famine de 1984.

Le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, qui a étudié au printemps et à l'automne derniers l'aide officielle du Canada au développement, a souligné l'existence de ce lien dans son rapport intitulé «Qui doit en profiter?». Voici ce qu'on y trouve à propos des droits de la personne et de la militarisation:

Lorsque des pays du tiers monde dépensent plus dans le secteur militaire que dans les domaines fondamentaux comme la santé, l'éducation et les services sociaux, la situation est alarmante. Certains pays d'Afrique parmi les plus menacés par la famine—l'Éthiopie, le Soudan, l'Angola, le Mozambique—sont également des pays déchirés par des conflits intérieurs. En 1984, la valeur des importations d'armes en Afrique a dépassé celle des importations de grain. En Amérique centrale, les conflits armés ont dévasté les économies locales et causé des souffrances inimaginables. Dans de telles circonstances, il est difficile d'élaborer des projets de développement à long terme.

De plus, si le niveau des dépenses militaires peut parfois se justifier par la nécessité de se défendre contre les agressions, tous les cas devraient être soumis à un examen critique lorsqu'il s'agit d'étudier les demandes d'APD (aide publique au développement).

Le rapport insiste sur ce qui suit:

Notre aide ne devrait permettre à aucun gouvernement de dépenser plus pour les armes et moins pour les besoins fondamentaux. Étant donné ses priorités et ses valeurs, le Canada doit poser des questions et obtenir des réponses dans le cas des pays bénéficiaires dont le budget sert à financer des activités militaires plutôt que des programmes à caractère social et économique.

Généralement parlant, comme la question du désarmement et du développement est fort importante et, en fin de compte, nous concerne tous, le Comité exhorte le Canada à jouer un rôle de chef de file au cours des discussions à ce sujet sur les tribunes multilatérales.

Le Canada doit aussi chercher avec d'autres à contrôler le trafic des armes destinées aux pays en développement.

La démarche adoptée par le comité est principalement fondée sur le désir d'utiliser l'aide au développement comme moyen de sanction. Lorsque des pays en développement mettent trop l'accent sur les dépenses militaires, on devrait faire attention au genre d'aide au développement qu'on leur accorde. Je suis d'accord là-dessus, mais je crois qu'il serait également utile d'adopter une attitude positive et d'employer la carotte aussi bien que le bâton. C'est ce que je vise dans ma motion.

Doug Roche, notre ambassadeur en matière de désarmement, a cité les paroles suivantes de l'ancien président Eisenhower des États-Unis:

Chaque fusil qu'on fabrique, chaque navire de guerre qu'on lance, chaque fusée qui part est en définitive volé à ceux qui ont faim et qui n'ont rien à manger, à ceux qui ont froid et qui n'ont pas de vêtements.

Les dépenses mondiales pour les armements s'élèvent à 1 billion ou 1 000 milliards de dollars. Ce billion de dollars que nous dépensons par année pour l'équipement et les effectifs militaires a un lien direct avec l'holocauste moderne, celui des 40 000 enfants qui meurent chaque jour, de faim ou de maladies causées par la malnutrition.